

## **Réunion du conseil communal du 9 juillet 2025**

*Présents :*

*Bourgmestre : Goeres Jill*

*Echevins : Classen Norbert et Wohlfart Nathalie*

*Conseillers : Bohnenberger Emile, Fisch Laurent, Kartheiser Gilles, Pesch Max, Schmit Nico, Wintersdorf Bibi*

*Secrétaire : Kring Alain*

*Absent excusé : //*

En amont de la séance, un point a été ajouté à l'ordre du jour à la demande des conseillers communaux Laurent Fisch, Gilles Kartheiser, Max Pesch et Bibi Wintersdorf, conformément à l'article 13 de la loi communale :

- Résolution pour l'introduction d'une Night Card pour tous les habitants de la commune de Bech.

A l'unanimité, le conseil communal a décidé d'ajouter cette proposition à l'ordre du jour sous le point 8, ainsi que de reporter le point 4 à une séance ultérieure. En outre, un plan de morcellement d'un terrain à Rippig a été ajouté au point 9.

L'ordre du jour adapté se compose donc comme suit :

### **Ordre du jour**

1. Signature des résolutions de la dernière réunion
2. Décision de principe sur le « Masterplan Bech 2035 ».
3. Adoption du nouveau règlement de circulation pour la commune de Bech
4. Approbation des contrats de location pour les deux appartements dans le bâtiment de l'ancienne école de Bech
5. Approbation d'un acte notarié
6. Demandes de subventions et présidences d'associations
7. Adoption des statuts de l'association « Dialogue Est a.s.b.l. ».
8. Résolution pour l'introduction d'une Night Card pour tous les habitants de la commune de Bech
9. Approbation d'un plan de répartition à Rippig
10. Communications des représentants des différents organes
11. Questions des membres du conseil communal et des citoyens

**Point 1 :** Les résolutions de la réunion du 11 juin 2025 ont été adoptées et signées par tous les membres du conseil communal.

**Point 2 :** Suite à l'atelier citoyens du 23 avril 2025, le bureau d'études MC Consulting, mandaté par le collège échevinal, a élaboré le « Masterplan Bech 2035 », dans lequel les projets prioritaires pour les prochaines années ont été définis, ainsi que leur ordre de réalisation. Le « Masterplan Bech 2035 » a été approuvé par tous les membres du conseil communal et le conseil échevinal a été chargé de son exécution.

**Point 3 :** L'ingénieur chargée par le collège échevinal, M. Andreas Schaller, a présenté au conseil communal le règlement de circulation nouvellement adapté de la commune de Bech. Le principal point de changement est l'introduction des zones 30 dans tous les secteurs résidentiels. Les citoyens recevront ultérieurement des détails sur le règlement de circulation à l'occasion d'une réunion d'information et à l'aide d'une brochure élaborée à cet effet. Tous les membres du conseil communal ont approuvé le document. Après avoir obtenu les autorisations nécessaires, les services communaux entameront la mise en œuvre sur le terrain.

**Point 4 :** Lors de la réunion du 11 juin 2025, le conseil communal s'est prononcé en principe en faveur de la prolongation des deux contrats de location des logements dans l'ancien bâtiment scolaire à Bech. Toutefois, étant donné qu'il y avait des doutes quant à l'exactitude juridique des contrats correspondants, le collège échevinal a été chargé de les vérifier. Après vérification et adaptation des contrats correspondants par la conseillère juridique de la commune, ceux-ci ont été approuvés à l'unanimité par le conseil communal.

**Point 5 :** Dans le cadre du projet de pose du collecteur et de construction de la nouvelle station d'épuration pour la localité de Bech, le collège échevinal a entamé des discussions avec les représentants de l'Hospice Civil d'Echternach en vue d'obtenir un droit de passage. Lors des entretiens, le Conseil échevinal s'est vu proposer l'achat du terrain situé au lieu-dit « Paffenwies », inscrit au cadastre sous le numéro 361/124, d'une superficie de 1 hectare 13 ares et 20 centiares. Le prix d'achat s'élève à 56.600 €. L'acte notarié correspondant, établi par Maître Danielle Kolbach, notaire à Junglinster, a été accepté par tous les membres du conseil communal.

**Point 6 :** Demandes de subventions et subsides aux associations locales

L'association « Bellarte » fête cette année son 25<sup>e</sup> anniversaire et reçoit, conformément au règlement des subventions édicté par le conseil communal, une aide financière de 2.500 €.

Les subsides ordinaires suivants ont été accordés aux associations pour l'année 2025 :

1. Fraen a Mammen Bech : 500 €.

2. Gaart an Heem Bech : 1.000 €
3. Becher Gesank : 1.000 €
4. Chorale Hemstal : 1.000 €
5. Becher Jeunesse : 1.000 €
6. Schanzer Cabarotiker : 1.000 €.
7. Sport a Fraizäit Schanz : 1.000 €.
8. 50+ Bech asbl : 1.000 €
9. Micky Mais Gemeng Bech : 1.000 €
10. Dësch-Tennis Bech 2.370 €

Subvention de base : 1000 € - Jeunes actifs : 5 x 100 € - Entraîneur : 1.740 x 50%.

11. MSC Altrier 2015 : 500 €
12. Entente des sociétés : 1.000 €
13. Elvere : 1.000 €

A l'occasion de son 85ème anniversaire, Monsieur Pierre Ludewig de Bech a renoncé à un cadeau de la part de la commune et a souhaité à la place l'octroi d'un subside à une association qui s'engage sur le thème du cancer. Le conseil communal a décidé à l'unanimité d'octroyer une subvention de 100 € à la « Fondation Cancer ».

**Point 7 :** Les statuts de la nouvelle association « Dialog Osten a.s.b.l. » ont été adoptés à l'unanimité.

**Point 8 :** Le 4 juillet 2025, les conseillers communaux Laurent Fisch, Max Pesch, Gilles Kartheiser et Bibi Wintersdorf ont introduit une demande auprès du collège échevinal pour l'introduction d'une Night Card pour tous les citoyens de la commune.

Actuellement, le règlement correspondant stipule que les jeunes adultes âgés de 16 à 25 ans peuvent demander une Night Card à la commune au prix annuel de 25 €. Après avoir échangé les arguments, le conseil communal a décidé, avec les voix des conseillers Bohnenberger, Fisch, Pesch, Kartheiser et Wintersdorf et les voix contre de Norbert Classen, Jill Goeres, Nico Schmit et Nahalie Wohlfart, d'introduire la Night Card pour tous les citoyens à partir du 1er janvier 2026. Avec la même majorité, le conseil communal a décidé de fixer le prix de la Night Card comme suit :

Jeunes adultes de 16 à 25 ans : 25 €

Adultes de 25 ans et plus : 70 €.

**Point 9 :** Afin de mettre le « Pompjeesbau » de Rippig en conformité avec les exigences en matière de sécurité, le bâtiment doit être équipé d'une sortie de secours. La seule possibilité consiste à l'installer à l'arrière du bâtiment, Toutefois, le terrain directement adjacent n'appartient pas à la commune. Après des discussions avec le propriétaire, la commune pourrait y acheter une parcelle d'environ 2,87 ares. Le plan de morcellement établi à cet effet par le technicien communal a été approuvé par tous les membres du conseil communal.

**Point 10 :** Communications des représentants des différents comités

Le conseiller Nico Schmit a informé le conseil communal que, dans le cadre du syndicat intercommunal SIAEE, des études ont été donner en commande pour l'extension de la zone industrielle d'Echternach. En outre, des efforts sont en cours pour acquérir un terrain dans la zone de la carrière de Moersdorf.

En tant que représentant de la commune auprès du Club Aktiv Plus « an der Loupescht », le conseiller Gilles Katheiser a fait savoir que la structure déménagera en août de Beidweiler dans ses nouveaux locaux à Junglinster, dans la « Lënster Mëtt ».